



VILLE DU PRADET

APPEL A CANDIDATURE : **Activités Manuelles pour les Enfants : Festivités de Noël 2019**

I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet, Hotel de ville, Parc Cravéro, avenue 1ère DFL 83220 LE PRADET

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Festivités de Noël 2019 – Du Dimanche 22 Décembre au Mardi 31 décembre 2019

(Fermeture le 25 décembre)

Nombre de personnes attendues : 2 ateliers de 15 enfants – 1 roulement par après-midi

Nombre d'encadrant par ateliers : Minimum 2

II. Objet des Ateliers :

- Proposer aux enfants des ateliers manuels dans le thème de Noël du samedi 21 au mardi 24 inclus.
- Proposer aux enfants des ateliers manuels dans le thème des fêtes de fin d'année du jeudi 26 au mardi 31 inclus

III. Caractéristiques principales

Date et durée d'exécution : Les Ateliers manuels ont lieu sous un chapiteau situé devant le monument aux morts dans le Parc Cravero. Les prestataires devront proposer chaque jour un atelier différent sur le thème de Noël avant le 25 décembre puis sur le thème des fêtes de fin d'année après cette date.

Planning d'intervention :

- **Samedi 21 décembre : de 14h00 à 16h30 Créneau réservé pour les associations Pradétanes**
- **Dimanche 22 décembre : de 14h00 à 16h30**
- **Lundi 23 décembre : de 14h00 à 16h30 Créneau réservé pour les associations Pradétanes**
- **Mardi 24 décembre : de 14h00 à 16h30**
- **Jeudi 26 décembre : de 14h00 à 16h30**
- **Vendredi 27 décembre : de 14h00 à 16h30**
- **Samedi 28 Décembre 2019 : de 14h00 à 16h30**
- **Dimanche 29 Décembre 2019 : de 14h00 à 16h30**
- **Lundi 30 décembre 2019 : de 14h00 à 16h30 Créneau réservé pour les associations Pradétanes**
- **Mardi 31 Décembre 2019 : de 14h00 à 16h30**

Organisation : Les professionnels sont dans l'obligation de procéder à l'installation de leur matériel en amont de l'atelier puis au rangement et à la désinstallation après la prestation, dans le respect stricte des horaires énoncés à l'article III.

Qualité de la prestation : les prestataires doivent proposer chaque jour un atelier différent en respectant le cahier des charges ci-dessous.

IV : La Prestation

Les ateliers doivent durer 45 minutes et les animateurs procéderont à un roulement pour assurer 2 sessions par après-midi selon le respect du planning horaire ci-dessous. En plus de l'atelier du jour qui devra être encadré par deux animateurs minimum pour 15 enfants, le prestataire doit proposer une activité en libre accès à tous les enfants désireux de s'amuser sous le chapiteau mais qui ne nécessite pas d'encadrement, ex : fresque géante à colorier, jeux de société, gommettes...

Les enfants doivent partir chaque jour avec l'objet confectionné.

Planning des ateliers encadrés :

13h30 : Arrivée sur site du prestataire et mise en place des ateliers

14h00 : Début de l'atelier – groupe de 15 enfants avec 2 animateurs minimum

15h00 : Fin de l'atelier mise en place du roulement de la deuxième session d'activité

15h15 : début de l'atelier - groupe de 15 enfants avec 2 animateurs minimum

16h15 : fin de la deuxième session et rangement

Le chapiteau devra être libre et rangé pour accueillir le spectacle de fin de journée à 16h30

Planning de l'atelier libre :

De 14h00 à 16h15 : sans discontinuer

Devis proposé par le prestataire :

Le Devis doit comporter obligatoirement :

Une fiche détaillée par atelier avec la photo de l'objet réalisé par l'enfant mentionnant notamment l'âge conseillé de l'enfant pour réaliser le type d'atelier prévu

Une fiche détaillée des activités annexes proposées en libre-service

Le prix total de la prestation pour les 7 ateliers comprenant l'ensemble de la prestation

V. Examens des Dossiers

Les dossiers sont à retourner par email à l'adresse suivante : cabinet-elus@le-pradet.fr ou par courrier : Mairie du Pradet – Cabinet du Maire – Parc Cravero – 83220 Le Pradet **avant le Mardi 12 novembre 2019 à 12h00.**

Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituées des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le **Mardi 19 novembre 2019.** Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra pas être retenu.

Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-dessous :

1) Le critère prix : 8 points

Les Professionnels seront jugés sur le rapport qualité / prix de la prestation proposée

2) Valeur technique : 12 points

-Sous-critère 1 : Diversité et qualité des ateliers encadrés proposés (4 points)

- sous critère 2 : Diversité et qualité des ateliers libres proposés (4 points)

-Sous-critère 3 : Matériels et moyens humains mis à disposition pour les ateliers (4 points)

Le candidat devra développer une fiche par activité proposée comportant une photo de l'objet à confectionner par l'enfant.

Le candidat ayant obtenu la meilleure note au classement final sera retenu.

Nombre de professionnels retenus in fine par la Ville du Pradet : 1

IV. Documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise précisant l'ensemble des besoins techniques demandés par le prestataire
- Un extrait de Kbis de moins de trois mois,
- Une fiche détaillée par activité avec photo ou illustration
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide,
- Une pièce d'identité du gérant ou représentant de l'entreprise.
- Permis d'exploitation

VI. Renseignements supplémentaires : pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives, les professionnels intéressés peuvent s'adresser par mail à : cabinet-elus@le-pradet.fr ou par téléphone au : 04 94 08 69 72

Date de publication du présent avis : Lundi 21 octobre 2019